

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 16 Jan 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : AUTOCAD 2002 : 2D AVANCE (CONVENTION : C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 298403U21V1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,feronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

fo. Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans


Nicole SCHETS
Directrice

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

AutoCAD 2002 : 2D AVANCE
(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 2984 03 U21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205 DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX APPROUVE LE 09/10/03</p>

AutoCAD 2002 : 2D AVANCE (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de découvrir des commandes évoluées du logiciel,
- d'utiliser un lien OLE pour établir une liste de matériel d'une pièce du projet ;
- d'élaborer différentes bibliothèques liées à une profession et d'intégrer les logiciels standards dans le logiciel de DAO;
- de coopérer via le web en recourant aux différentes possibilités du logiciel de DAO.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'Enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier de charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce, conformément à l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances prérequis suivantes :

2.1. Capacités

l'étudiant sera capable :

Au départ de projet de DAO 2D comprenant au moins deux pièces, en disposant d'une structure informatique opérationnelle équipée d'un logiciel de DAO et dans un temps donné,

- ◆ de réaliser le dessin en deux dimensions de la pièce donnée;
- ◆ de l'habiller ;
- ◆ de l'imprimer.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : « AutoCAD 2002 : initiation 2D » code : 2984 01 U21 V1 dispensée dans l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de dessin assisté par ordinateur : perfectionnement 2D	CT	S	32
3.2. Part d'autonomie			8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME DU COURS

Laboratoire de dessin assisté par ordinateur : perfectionnement 2D

L'étudiant sera capable, en disposant d'une structure informatique opérationnelle équipée d'un logiciel de DAO 2D :

- de visualiser le positionnement de la calculatrice ;
- de visualiser les caractéristiques des ajouts et des changements (poignées) ;
- d'utiliser les symboles des poignées ;
- d'exploiter les références vers les dessins, vers les X références, les modifications de symboles, les attributs, la liste du matériel, les images Pixel, le point A par l'intermédiaire des gabarits;
- de créer des projections isométriques ;
- d'utiliser les projections géométriques dans la résolution d'exercices ;
- d'utiliser la création, les ensembles et les données géométriques en recourant aux liens, à la coopération et au traitement de texte ;
- d'expliquer un lien OLE et exploiter ce lien dans AutoCAD comme OLE server, dans AutoCAD comme OLE container en vue d'établir une liste du matériel ;
- d'appliquer la gestion des dessins par l'utilisation des attributs, par la liste du matériel d'un fichier Gabarit, par la gestion des listes du matériel ;
- de coopérer via le web en liant une base de données, en utilisant un lien, en utilisant un lien avec un fichier texte ;
- d'exploiter des dessins issus du web via Internet, AutoCAD Today, Meetnow, Etransmit et VoloView Express.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ d'un projet de DAO 2D comprenant trois pièces au maximum, en disposant d'une structure informatique opérationnelle équipée d'un logiciel de DAO 2D et dans un temps donné,

- ◆ d'utiliser les commandes évoluées du logiciel de DAO 2D pour dessiner une pièce du projet, de l'habiller et de l'imprimer ;
- ◆ d'utiliser un lien OLE pour établir une liste de matériel d'une pièce du projet ;
- ◆ d'exploiter les ressources du logiciel de DAO 2D en se connectant à Internet

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'utilisation judicieuse des commandes,
- ◆ l'exhaustivité des informations recueillies sur le web pour concrétiser une pièce du projet de DAO,
- ◆ le respect du temps alloué pour dessiner le projet de DAO 2D

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert, titulaire d'un titre l'autorisant à enseigner le DAO, justifiera d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine du dessin assisté par ordinateur.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.